



Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Friche arbustive	1.580
2	Friche	5.359
3	Feuillus tolérants	3.856
4	Peuplement mixte à dominance résineuse	0.948
5	Feuillus	1.835
6	Aire aménagée	5.154
7	Jeune érablière à sucre	2.918
8	Feuillus tolérants	1.046
9	Aire aménagée	1.178
10	Aire aménagée	0.503
11	Plantation de pin gris	0.976
12	Feuillus intolérants	8.008
13	Feuillus intolérants	1.382
14	Friche	0.940
15	Peupleraie	0.770
16	Friche arbustive	3.441
17	Friche herbacée	1.959
18	Friche herbacée	0.665
19	Friche arbustive	4.471
20	Peuplement mixte à dominance résineuse	2.456
21	Bétulaie blanche	2.418
22	Peuplement mixte à dominance résineuse	2.302
23	Friche arbustive	6.069
24	Aire aménagée	0.380
25	Terrain sportif	7.722
26	Friche	4.287
27	Feuillus intolérants	1.012
28	Ligne de transmission électrique	0.985
29	Aulnaie à aulne rugueux	1.196
30	Friche	0.821
31	Feuillus intolérants	4.163
32	Peuplement mixte à dominance résineuse	1.235
33	Friche arbustive	4.169
34	Feuillus intolérants	3.694
35	Peupleraie	0.877
36	Feuillus humides	2.497
37	Friche	1.981
38	Feuillus intolérants	1.907
39	Érabièrre rouge	0.759
40	Feuillus intolérants	4.253
41	Peuplement mixte à dominance résineuse	0.888
42	Peuplement mixte à dominance résineuse	0.776
43	Peupleraie	1.989
44	Friche	1.624
45	Peuplement mixte à dominance résineuse	2.210
46	Aulnaie à aulne rugueux	2.868
47	Friche arbustive	4.811
48	Peupleraie	1.439
49	Érabièrre à sucre	2.412
50	Feuillus intolérants	1.589
51	Jeune érabièrre à sucre	0.947
52	Friche	0.854
53	Jeune érabièrre à sucre	2.020
54	Herbaçaie à graminées	0.690
55	Érabièrre à sucre	3.948
56	Peupleraie	0.744
57	Herbaçaie à graminées	1.399
Total		133.380

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	120.083
PUBLIQUE - AUTRE	10.543
PRIVÉE	2.754

- Limite et numéro d'unité
- Limite d'arrondissement
- Limite de parc
- Propriété - Ville de Québec
- Propriété publique - autre
- Propriété privée

m 0 350 700 m



Source: Del Degan, Massé

Site 2-03

Parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles, tronçon autoroute Félix-Leclerc/avenue Chauveau

Ce tronçon du parc linéaire occupe un secteur d'environ 5 km de sentiers pédestres le long de la rivière. Ses principaux attraits sont la rivière elle-même, les boisés du parc Chauveau et le barrage Saint-Jacques, sur lequel une passerelle a été aménagée afin de relier les deux rives.

Au sein du parc Chauveau, la rivière Saint-Charles présente des eaux vives qui, au printemps, attirent les pêcheurs et les amateurs de canot et de kayak. Dans la portion nord, le cours de la rivière est sinueux et s'écoule à l'intérieur d'une vallée dont l'amplitude est peu élevée. Au sud, le tracé, plus rectiligne, traverse une vallée profonde, aux parois souvent abruptes.

De part et d'autre du barrage Saint-Jacques, le parc est aménagé dans un tissu urbain serré. On y trouve seulement une étroite bande boisée en bordure immédiate de la rivière, dominée par les saules, l'érable à sucre et le peuplier baumier. Ces essences sont également présentes à l'intérieur du secteur nord, qui recèle aussi quelques portions résineuses occupées surtout par l'épinette blanche.

En été comme en hiver, le parc Chauveau et le parc linéaire sont fréquentés par de nombreux marcheurs, dont plusieurs ornithologues qui y observent une grande variété d'espèces.



Source: Del Degan, Massé

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

